## Assurances le traitement inégal des conducteurs âgés

Le Point - Publié le 26/09/2014 à 09:50 - Modifié le 26/09/2014 à 10:07

Il ne fait pas bon avoir plus de 60 ans pour certains assureurs. Les surprimes ne sont pas rares alors que le risque objectif d'accident est inférieur.



Pas de problème encore pour les voitures de

golf, mais, sur la route, les séniors sont injustement exploités par certaines compagnies d'assurances discriminantes. © Rachael Porter/Image Source

"Si vous avez un accrochage, ne le déclarez pas à votre assureur. Faites réparer à vos frais." L'adage prend plus de relief encore avec l'enquête de notre confrère <u>Auto Plus</u> cette semaine qui constate que les conducteurs de plus de 60 ans sont plus sujets à de petites maladresses avec leur carrosserie qu'à de grosses fautes de conduite qui entraînent des dégâts corporels. Mais les assureurs n'aiment pas réparer et ont même, pour dissuader, mis en place un système de franchise au-delà de laquelle ils commencent à prendre en charge le coût des réparations. En dessous, c'est pour vous, mais cela déclenche au nom du sinistre enregistré une tranche supplémentaire de malus. À ce jeu, vous êtes "perdant-perdant à tous les coups".

Alors que la population française vieillit en bien meilleure santé que naguère, le temps de latence des assureurs n'a pas encore pris cela en compte dans le calcul des primes. Et ne compte pas s'y mettre demain si l'on en juge par les constatations de notre confrère qui s'est évertué à comparer 21 compagnies d'assurances et autres mutuelles. Bilan brutal : "Les conducteurs ayant atteint l'âge de 60 ans sont considérés par les assurances comme des séniors. Problème, nombre d'entre elles jugent qu'ils sont des sujets "à risque", voire, pour les 75/80 ans, des dangers publics !"

## Sources de profit

Au détail des résultats, on relève un comportement disparate voire divergent des assureurs. Parmi ces compagnies, six refusent carrément d'assurer les plus de 80 ans, deux le faisant dès 75 ans ! Six autres leur infligent une grosse surprime : + 11 % dès 60 ans et jusqu'à + 47 % à 75 ans.

"Pourtant, les statistiques d'accidentologie et, surtout, les autres assureurs de notre panel démontrent que ces pénalisations sont loin d'être justifiées" dit *Auto Plus*. "Sur les neuf autres

assureurs étudiés, trois augmentent les primes mais très raisonnablement, trois ne les changent pas et trois autres vont même jusqu'à les baisser."

Jeune ou âgé, toutes les occasions sont bonnes pour certains assureurs afin d'augmenter les primes. L'accidentologie baissant en <u>France</u>, il leur faut chercher des sources nouvelles de profit et le prétexte de l'âge - jeune ou, maintenant, avancé - est parfait pour pousser les tarifs. Plus que jamais, pour comparer les tarifs et les prestations, mettez les compagnies et mutuelles en concurrence en utilisant les comparateurs sur Internet. Ils sont, mieux qu'un courtier, plutôt pratiques pour évaluer les tarifs, mais aussi, à l'intérieur de ceux-ci, le détail des garanties, ce qui n'est pas mineur.